

(préférer des parcelles bien exposées). Vu le grand gabarit de certaines variétés, il est parfois nécessaire de semer à une densité de 90.000 à 95.000 grains. L'influence d'un semis moins dense sur la maturité à la récolte sera assez limitée (+ 0,5 % MS) malgré une proportion d'épi un peu plus élevée. Cela peut aussi être une meilleure assurance contre la verse mécanique (bris de tiges, plantes penchées...).

### Stay green et date de récolte

Pour évaluer la maturité du maïs fourrage, il ne faut pas se baser uniquement sur l'aspect visuel de la plante entière. Actuellement, la sélection variétale propose des variétés ayant un stay-green assez élevé, ce qui ne facilite pas le choix de la date de récolte.

Il est absolument nécessaire de prendre en compte l'état de maturité de l'épi (examen du grain et de la répartition des différentes formes d'amidon, aspect des spathes). Des plantes ayant une teneur en MS de 35 % peuvent encore présenter des feuilles et tiges vertes alors que les spathes sont déjà bien desséchées.

Les communiqués du Centre pilote maïs peuvent vous aider à choisir la date de récolte et sont disponibles notamment sur le site internet [www.centrepilotemaïs.be](http://www.centrepilotemaïs.be).

### Fusariose : attention !

Lorsque le maïs fourrage est récolté entre 32 et 36 % de MS, il y a généralement peu de problèmes de fusariose des tiges.

Au-delà de 36 % de MS, cette maladie peut apparaître et provoquer, sur les variétés sensibles, une augmentation rapide de la MS, ce qui impose de récolter sans tarder pour éviter les problèmes cités ci-dessus. De plus, la fusariose rend la plante plus sensible à la verse ainsi qu'à la perte d'épis à la récolte.

Il convient donc de rester vigilant vis-à-vis de cette sensibilité malgré le fait que les problèmes de fusariose des tiges sont de moins en moins fréquents grâce aux progrès de la sélection. Pour les variétés demi-précoces à tardives, cette maladie est généralement très peu problématique.

### Pas de verse !

La résistance à la verse mécanique et aux bris de tiges n'est pas à négliger afin de faciliter le déroulement de la récolte, d'éviter des pertes de rendements, de limiter la teneur en cendres du silo et le nombre de cellules dans le lait.

## Éviter le charbon !

Il est également important de prendre en compte la résistance au charbon dans le choix variétal. En effet, des différences de sensibilité variétale existent. Selon les années, du charbon peut être observé sur tiges et/ou sur épis.

Lorsqu'il est présent sur les tiges seulement, le charbon est très peu dommageable pour le rendement en MS et la valeur alimentaire du fourrage récolté. Par contre, en cas d'infestation importante, sa présence sur l'épi peut avoir une influence négative sur le rendement en matière sèche, la valeur alimentaire et l'appétence du maïs fourrage. ●

### Amidon digestibilité, énergie

D'autres critères de valeur alimentaire tels que la teneur en amidon, la digestibilité de la matière organique et la teneur énergétique (VEM) sont également importants pour favoriser une production élevée tout en limitant l'usage d'aliments concentrés. Ces différents paramètres sont déterminés en laboratoire par la technique de spectrométrie dans le proche infrarouge (NIRS). La digestibilité de la matière organique est calibrée sur l'équation M4 d'Aufrère. Les analyses de valeurs alimentaires ont été réalisées avec la collaboration du Département Valorisation des productions agricoles du Centre wallon de recherches agronomiques de Gembloux et des laboratoires provinciaux du Hainaut et de Liège.

Dans le groupe des variétés demi-tardives à tardives, les variétés plus productives peuvent également être utilisées pour produire de l'énergie verte via la biométhanisation. Dans le cas de cette spéculation, la teneur minimum à la récolte est de 28 % de MS. Pour limiter les pertes par les jus et par conservation pendant la période de stockage, il est préférable de se rapprocher des 32 % de MS.

**D'après Michaël Mary, Jurgen Depoorter et Guy Foucart,**

Cipf

**Olivier Mahieu, Geoffrey Duquesne,**

Carah

**Maxime Hautot,**

Cpl-Vegemar

**Geert Haesaert et Gert Van de Ven,**

Lcv

## CERTIFICATION VEGAPLAN EN CÉRÉALES

### Avant le 31 décembre 2018 : remboursement du malus !

Synagra, l'association professionnelle des négociants en céréales, attire l'attention des agriculteurs livrant des céréales sur la nécessité d'être certifié Vegaplan. Les conditions de certification des céréales ont été quelque peu assouplies.

L'objectif de la certification est de garantir la qualité de la filière agro-alimentaire y compris les aliments pour animaux. Pour pouvoir offrir la garantie d'une qualité, il est important que chaque maillon, chaque opérateur y contribue. C'est ce qui fait la force d'une filière. La certification FCA (anciennement GMP) appliquée dans le cadre de l'alimentation animale impose aux collecteurs de céréales un minimum de 80 % du volume de céréales issus d'exploitations certifiées Vegaplan. Si ce volume n'est pas atteint, il s'agit d'une non-conformité majeure ayant un impact direct sur l'obtention de leur certificat FCA. La certification Vegaplan est donc essentielle.

En mai dernier, lors des discussions avec les organisations professionnelles agricoles (Fwa, Bb, Abs) concernant les normes de réception 2017, l'association professionnelle des négociants en céréales (Synagra) avait annoncé sa décision d'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, une différence de prix de 5 €/tonne entre les céréales certifiées et non-certifiées Vegaplan (ou certification équivalente). Synagra envisageait de doubler le malus à partir de juillet 2018, voire d'interdire la livraison de céréales non-certifiées.

Une réunion de concertation a eu lieu le 27 novembre avec la Fwa au cours de laquelle l'état de la situation en matière de certification a été donné sur la base des chiffres de Vegaplan. L'annonce d'un malus pour les céréales achetées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 a eu un impact direct ces derniers mois sur les demandes d'informations auprès de Vegaplan et des organismes de certification. Synagra a donc décidé de renoncer à doubler le malus, et mettra en place un système de remboursement des 5 €/tonne prélevés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 si l'agriculteur obtient son certificat avant le 31 décembre 2018.

Une solution est recherchée pour les agriculteurs orientés principalement vers l'élevage et vendant leur surplus de céréales certaines

années afin de faciliter la certification de leurs céréales.

### La certification Vegaplan : les avantages pour l'agriculteur ?

La certification est souvent perçue comme un coût supplémentaire. Néanmoins, il est important de rappeler que l'agriculteur certifié Vegaplan peut bénéficier d'une réduction importante sur la contribution payée annuellement à l'Afscsa (50 € au lieu de 202 €). Sur trois ans (la durée du certificat), l'agriculteur paie 606 € à ladite Agence alors qu'en étant certifié (pour toutes ses activités), il paiera 150 €. La différence de prix (456 €) permet de couvrir les coûts de la certification (totalement ou en partie – en fonction du nombre d'activités). L'Afscsa annonce également moins d'inspections lorsqu'un agriculteur dispose d'un système d'autocontrôle certifié.

Le certificat constitue la preuve que l'agriculteur respecte :

- les exigences légales de l'Afscsa en matière d'autocontrôle et de traçabilité dans la chaîne alimentaire ;
- les exigences régionale en matière d'utilisation durable des pesticides et la mise en œuvre de la lutte intégrée (Integrated Pest Management), applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- un nombre important de mesures liées à la conditionnalité qui définissent l'octroi des primes ;
- les critères qui définissent l'accès aux marchés établis par l'acheteur (y compris celles demandées par le négoce des céréales).

En un audit pour toutes les productions végétales (céréales, betteraves, pommes de terre, ...), l'agriculteur répond donc aux attentes des autorités et des acheteurs. La certification Vegaplan peut également être combinée avec d'autres cahiers des charges (QFL, CodiplanPlus, Certus, GlobalG.A.P...), permettant un gain de temps et d'argent. ●